

**DELIBERATION N° 04 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Mme RAVON**

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil de Communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Ainsi, ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers destinés à mieux évaluer la qualité du service rendu.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

*Intervention de Madame Sylvie DIOT (Groupe Pour Ludres, Résolument) :*

*Dans ce rapport en page 40, nous constatons que deux installations contrôlées à l'origine d'une pollution ont été décelées à Ludres.*

*Peut-on savoir de quel type de pollution il est question et quelles mesures ont été prises pour y remédier ?*

Réponse de Madame RAVON :

Ce sont des pollutions dans des maisons individuelles. Les noms ne sont pas communicables.

Réponse de Monsieur le Maire :

Il y a un droit de réserve et de non communication. Même nous, nous ne savons pas quel est le type de pollution. Nous pouvons juste vous informer que ce sont dans des maisons individuelles. Les recommandations et les exigences sont indiquées aux personnes concernées.

Concernant la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la ville, d'importants travaux ont lieu actuellement à Vandoeuvre dans le bassin situé au Parc Richard-Pouille avec la création d'un réservoir de 30 000 m<sup>3</sup>.

De plus, des études vont également commencer pour aller chercher un approvisionnement en eau près de Damelevières (avant les rejets de sel à partir de Dombasle sur Meurthe) en complément de notre ressource d'eau situé sur le territoire de Messein et Richardménil.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, présenté par le Grand Nancy pour l'exercice 2015.